



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 06 AVRIL 2022
Extrait du registre des délibérations

Nombre de membres : en exercice : 14 qui ont pris part à la délibération : 14	L'an deux mil vingt-deux, le six avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie de Châtelus-Malvaleix, sous la présidence de Jean-François Bouchet, Maire. Etaient présents : Mmes et MM : Bouchet. Polli. Cuvilliez. Doizon-Pauly. Dérongère. Deloye. Chalmeau. Felice. Guittard. Lionnet. Wojtowicz. Busset. Coulaudon. Etaient absents excusés : M. Bruno AUROY a donné procuration à Mme Martine POLLI.
--	---

Date de la convocation : 01 avril 2022

Date d'affichage ou de publication : 13 avril 2022

Monsieur BOUCHET, Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Monsieur Jean-Christophe GUITTARD est désigné secrétaire de séance.

Monsieur BOUCHET donne lecture de l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 09 mars 2022

Les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité

2022 (04) 02 Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget communal

	RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2021	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses exercice 2021	605 897,08 €	260 100,67 €
Recettes exercice 2021	770 760,98 €	282 213,89 €
Résultat de clôture 2021	+ 164 863,90 €	+ 22 113,22 €
Report du solde de l'exercice 2020	+ 60 000,00 €	-58 745,82 €
TOTAL CUMULÉ (report + réalisations 2021)	+224 863,90 €	-36 632,60 €

2022 (04) 04 Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget de l'assainissement

	RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2021	
	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses exercice 2021	25 992,24 €	6 049,43 €
Recettes exercice 2021	37 679,28 €	14 967,97 €
Résultat de clôture 2021	+ 11 687,04 €	+ 8 918,54 €
Report du solde de l'exercice 2020	+ 15 896,79€	+ 76 876,25 €
TOTAL CUMULÉ (report + réalisations 2021)	+ 27 583,83€	+ 85 794,79 €

2022 (04) 06 Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget annexe du lotissement

	RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2020	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses exercice 2021	186 873,12 €	186 387,45 €
Recettes exercice 2021	186 873,12 €	167 352,04 €
Résultat de clôture 2021	- €	- 19 035,41 €
Report du solde de l'exercice 2020	-150,00 €	17 127,98 €
TOTAL CUMULÉ (report + réalisations 2021)	- 150,00 €	- 1 907,43 €

2022 (04) 07 Affectation du résultat 2021 budget communal

Suite à l'adoption du compte de gestion du receveur municipal et le vote du compte administratif 2021, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'affectation des résultats en tenant compte du solde des restes à réaliser à la fin de l'exercice 2021.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent 2020 reporté	+ 60 000,00 €	Déficit 2020 reporté	-58 745.82 €
Résultat de l'exercice 2021	+164 863.90 €	Résultat de l'exercice 2021	22 113.22 €
Total d'exécution cumulé	224 863.90 €	Total d'exécution cumulé	-36 632.60 €
		Restes à réaliser au 31/12/2021	
		<i>Dépenses</i>	112 295.90 €
		<i>Recettes</i>	12 430.25 €
		Solde	- 99 865.65 €
TOTAL A AFFECTER	+ 224 863.90 €	BESOIN DE FINANCEMENT	- 136 498.25 €

Considérant l'excédent de fonctionnement, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de :

- 88 365,65 € au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté
- 136 498,25 € au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé

2022 (04) 08 Affectation du résultat 2021 budget annexe de l'assainissement

Suite à l'adoption du compte de gestion du receveur municipal et le vote du compte administratif 2021, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'affectation des résultats en tenant compte du solde des restes à réaliser à la fin de l'exercice 2021.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent 2020 reporté	+15 896,79 €	Excédent 2020 reporté	+76 876,25 €
Résultat de l'exercice 2021	+11 687,04 €	Résultat de l'exercice 2021	+ 8 918,54 €
Total d'exécution cumulé	+ 27 583,83 €	Total d'exécution cumulé	+ 85 794,79 €
		Restes à réaliser au 31/12/2021	
		<i>Dépenses</i>	0.00 €
		<i>Recettes</i>	0.00 €
		Solde	0.00 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	+ 27 583,83 €	EXCEDENT DE FINANCEMENT	+ 85 794,79 €

Considérant l'excédent de fonctionnement, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de :

- 27 583,83 € au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté
- 85 794,79 € au compte 001 (investissement) : excédent d'investissement reporté

2022 (04) 09 Vote du taux des taxes locales 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de voter le taux des taxes locales pour l'année 2022. Il rappelle que ces taux sont inchangés depuis 1998. Seules les bases établies par l'Etat augmentent chaque année.

Depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Ce transfert se traduit par un rebasage du taux communal de TFPB.

Depuis 2021, le taux départemental de TFPB (22,93 %) vient s'additionner au taux communal de 2020 (17,80%) soit un nouveau taux de référence 40,73%.

Ce taux de TFPB majoré de l'ex-taux départemental devient le nouveau taux communal de référence depuis 2021.

Monsieur le Maire propose de voter un taux de TFPB égal au taux de référence et de reconduire le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les taux suivants pour l'année 2022:

Taxe	Bases prévisionnelles	Taux	Produits à taux constants
Foncière bâti	497 300	40,73 %	202 550
Foncière non bâti	34 900	63,98 %	22 329
		TOTAL	224 879

2022 (04) 10 Vote du budget primitif principal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget principal pour l'année 2022, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **889 278,65 €** en section de fonctionnement et de **1 481 987,03 €** en section d'investissement, soit un total de **2 371 265,68 €**.

2022 (04) 11 Vote du budget annexe de l'assainissement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget annexe de l'assainissement pour l'année 2022, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **66 771,23 €** en section de fonctionnement et de **1 201 307,00 €** en section d'investissement, soit un total de **1 268 078,23 €**.

2022 (04) 12 Vote du budget annexe du lotissement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget annexe du lotissement pour l'année 2022, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **255 056,20 €** en section de fonctionnement et de **254 281,20 €** en section d'investissement, soit un total de **509 337,40 €**.

2022 (04) 13 Travaux assainissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la réunion du 29 juin 2021, une seule entreprise avait répondu concernant le lot n°2, il a donc été décidé de relancer une consultation pour les lots 2.3 et 4 fin 2021.

- Lot n°2 : Réhabilitation des réseaux, secteurs rue de la Marche, collège, Lotissement de la Roussille (mise en séparatif et dé raccordement)

Après analyse des 2 offres, le Cabinet L'Arbre INGENIERIE nous conseille de retenir l'entreprise TPCRB pour un montant de 590 481,50€ HT.

- Lot n°3 : Inspection télévisuelle complémentaire du réseau rue de la Marche et chemisage du réseau unitaire existant rue du chétif Liard

Après analyse des 4 offres, le Cabinet L'Arbre INGENIERIE nous conseille de retenir l'entreprise ATEC REHABILITATION pour un montant de 18 943.00 € HT.

- Lot 4 : contrôle de compactage, d'étanchéité et télévisuel du lot 02 et 03
Une seule entreprise, A3SN a répondu, pour un montant de 18 134.00 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve le choix des entreprises précitées pour les lots 2.3 et 4
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente délibération

2022 (04) 14 Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal, qu'au vu des travaux d'assainissement et du commerce multiservice, il y a lieu de prévoir une ligne de trésorerie dans l'attente du versement des subventions.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2022,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide

Article 1 : d'ouvrir un crédit de trésorerie de 500 000,00 Euros pour une durée de 12 mois.

Article 2 : d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.

Article 3 : d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Châtelus-Malvaleix, le 24 mai 2022.

Jean- François BOUCHET, Maire

Jean-Christophe GUITTARD, secrétaire de séance

